

SISE Newsletter Aviation Security Cargo/Mail

BAZL SISE-2017-5 | 11 mai 2017

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/experts/aerodromes/mesures-de-surete--security-.html>

Emballages RA / KC

Les expéditions de fret aérien sécurisé doivent être emballées de manière à ce qu'il soit impossible de les ouvrir sans qu'apparaissent des traces de manipulation. Ainsi, si des cartons ne sont pas scellés à l'aide de ruban adhésif et peuvent être ouverts facilement, l'expédition doit subir une inspection/filtrage et être scotchée. De même, les orifices ménagés dans les cartons pour y insérer des poignées ne sont pas admis dans les expéditions sécurisées et le chargeur connu ou l'agent habilité qui procède à l'emballage doit les boucher au moyen de ruban adhésif.

Utilisation de la déclaration de sûreté d'expédition (Doc 8973 OACI) RA

La déclaration de sûreté d'expédition (*Consignment Security Declaration, CSD*) est désormais jointe au programme de sûreté des agents habilités à l'annexe 13 et peut être utilisée par les transitaires. Il arrive fréquemment qu'une adresse (p. ex. l'adresse de facturation) doive être ajoutée sur la lettre de transport aérien (AWB, rubrique « Shippers Name and Address ») accompagnant les expéditions enlevées chez les chargeurs connus. C'est là qu'intervient la CSD.

S'il s'agit d'une expédition de fret aérien isolée (SPX/KC) et que l'adresse figurant sur l'AWB est différente de celle enregistrée dans la base de données de l'UE, le statut « SPX/as per attached Consignment Security Declaration » peut être ajouté sur l'AWB. La CSD doit être entièrement remplie par le transitaire. L'adresse d'enlèvement et le statut de sûreté KC doivent être correctement inscrits. La CSD doit être établie en double exemplaire : une copie est jointe à l'AWB, tandis que l'autre est insérée dans le dossier d'expédition. Il faut s'assurer que toutes les adresses inscrites dans la CSD soient bien enregistrées dans la base de données de l'UE. Dans tous les cas, il incombe à l'agent habilité de fournir les justificatifs liés à l'attribution du statut SPX/KC et ceux-ci doivent figurer sans exception dans le dossier d'expédition et être vérifiables.

Légende :

Information pour les agents habilités

Information pour les chargeurs connus

Contacts (agents habilités)



Référence du dossier : BAZL / 115.330.0-00005/00002

Holger.caspari@bazl.admin.ch

Jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch

Contact (chargeurs connus)

Organe de contrôle indépendant
